

FETE DES VOISINS – IMMEUBLES EN FETE

Formulaire à remplir pour solliciter la fermeture d'une rue ou d'un tronçon de rue.

IMPORTANT : tout blocage d'une rue ou d'un tronçon est soumis à l'obtention préalable d'un arrêté municipal !

Nous vous rappelons que cette fermeture se fait sous la responsabilité de l'organisateur qui doit prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des participants et qui devra notamment mettre en place des véhicules de part et d'autre du tronçon concerné afin de le sécuriser et le rendre hermétique à toute intrusion de véhicule.

Fête des voisins de la rue :

Nom de l'organisateur :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Date et heure de début :

Site où se déroule la manifestation:

Sollicite la fermeture de la rue :

tronçon compris entre la rue :

et la rue :

Remarques :

- ce document est à renvoyer au moins 10 jours avant la date souhaitée.

- renseignements : Mairie de Colmar

Service événementiel

03 89 20 67 89

evenementiel@colmar.fr

Date et signature